

Compte rendu de visite de services – CT en formation CHSCT

Site : Cerbère

Date & heure : 27/10/2017 – 9h30

Délégation CT :

Etaient présents lors de la visite :

Obligatoire

- PERISSINOTTI Gilles
– Représentant du personnel
- PORTELLA Jean-Claude – Représentant des collectivités

Facultative

- ASCENSI Claude –
Assistant de prévention
- FIGAROLA Cédric –
ACFI

- GALLEGO Stéphanie –
DGS
- ANDRE Janick – Elu chargé des travaux

Copie : Autorité territoriale de la collectivité, Médecin de prévention, membres du CT.

Entretiens avec l'Autorité territoriale / les agents

Observations :

La délégation a été reçue par l'Autorité Territoriale, la DGS, l'ACMO et l' élu chargé des travaux afin d'échanger sur la prévention des risques professionnels et le rôle du CT en formation CHSCT. La délégation interroge Monsieur le Maire sur le Document Unique. A ce jour la collectivité ne possède pas de Document Unique ni de fiche de poste. La DGS nous informe que cela constitue une priorité pour la collectivité. L'Autorité Territoriale est consciente des manquements d'hygiène au travail pour les agents des services techniques. Un projet d'achat de terrain et de construction d'un centre technique est en cours. Par la suite, la délégation a détaillé le livret CHSCT et les différents cas de saisie de l'instance. Après plusieurs questions, la Police Municipale informe la délégation des problèmes rencontrés sur une station frontalière. La police aux frontières est souvent appelée en renfort.

Locaux visités

Observations :

La délégation a visité les locaux administratifs, le local Police Municipale ainsi que les deux bâtiments affectés aux services techniques. Le hangar des services techniques mériterait un rangement des pièces et matériels entreposés au sol. Le stockage en hauteur devrait quant à lui être sécurisé avec des garde-corps. Le responsable des services techniques informe la délégation qu'il n'y a aucun produit à risque dans les ateliers. Le second hangar où est remisé la balayeuse est bien rangé.

Procédures présentées

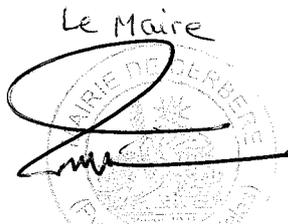
Observations :

La collectivité s'engage à inscrire l'ACMO sur les nouvelles formations d'assistant de prévention. Elle s'engage aussi à lui fournir un arrêté de nomination et une lettre de cadrage.

Le CT en formation CHSCT et les services spécialisés du CDG 66 restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Représentant des élus au CT :

Représentant du personnel au CT :

Le Maire

Jean-Claude Portella

